

Charte de la plateforme de répit Occitanie

(mise à jour : 18 novembre 2019)

Préambule

Dans le cadre d'un appel à projets de l'ARS, l'Institut des Jeunes Aveugles crée à titre expérimental deux unités répit (Toulouse, Montpellier) et une plateforme régionale de répit en Occitanie.

Ces unités s'adressent à des jeunes (12-20 ans) non accompagnés par un établissement médico-social, présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles du spectre autistique et/ou un handicap rare y compris avec des comportements problèmes.

L'objectif central, au-delà des parcours et accompagnements individualisés, vise à créer une véritable dynamique territoriale et faire de la question du répit « l'affaire de tous » pour des réponses souples et diversifiées, de proximité, adaptées aux situations complexes et aux besoins des jeunes et de leurs familles :

- soutenir, accompagner et fédérer les initiatives locales et mobilisant et optimisant les ressources existantes (répit intégré)
- mettre en place des week-ends et séjours spécifiques, voire des soutiens à domicile, pour répondre à des besoins précis (répit dédié)

La plateforme de répit n'est donc pas uniquement une organisation mais bien plutôt une méthode de travail pour susciter des coopérations durables et cohérentes : projet collectif, culture et objectifs partagés, dynamique commune d'intervention, partage de compétences et d'outils...

La présente charte énonce les principes partagés qui guident le projet et rassemblent les partenaires. Les signataires s'engagent à les respecter tout en mobilisant leurs expériences et leurs compétences pour construire ensemble les réponses les mieux adaptées aux situations rencontrées.

Les objectifs du répit

Le répit de manière générale :

Le répit donne la possibilité aux aidants familiaux d'exercer concrètement leur droit de repos, de prendre du temps pour eux et la fratrie, d'accompagner des périodes de transition (déménagement, hospitalisation, attente de place, passage d'un service à un autre...).

Le répit permet au jeune de vivre des situations de sociabilité par le biais d'activités adaptées (ludiques, sportives, culturelles et de loisirs...) qui sont aussi des opportunités de transition, d'ouverture, de changement de cadre et de rythme.

Le répit tel que le concevons :

Le répit n'est pas qu'une parenthèse : il doit permettre de mieux vivre le quotidien et pas seulement s'en échapper provisoirement. Il permet aux aidants familiaux d'être écoutés, d'opérer une distanciation, d'engager un travail d'élaboration psychique pour un vécu plus serein de situations éprouvantes, de construire un meilleur équilibre familial. Ces questions se posent également pour les fratries qui se trouvent souvent fragilisées, voire délaissées, ce qui peut alimenter un sentiment de culpabilité pour les parents.

Critères d'accueil :

- Apporter des réponses à toutes les demandes conformes aux critères du cahier des charges : dès lors, nous ne parlons pas de procédure d'admission mais d'accueil
- Satisfaire les demandes des acteurs institutionnels (Plans d'Accompagnements Globaux, protection de l'enfance...) sous la même réserve du respect du cahier des charges
- Proposer des dérogations au cahier des charges si elles s'imposent : jeunes insuffisamment accompagnés en établissement, jeunes de moins de 12 ans...

Respect des personnes :

- Prendre en compte les besoins et attentes spécifiques de chaque jeune, considérer leurs capacités, potentiels et désirs (centres d'intérêt, modes de communication...)
- Prendre en compte les ressources et difficultés des parents (et fratries), les soutenir dans l'articulation de leurs différents rôles (en tant que personnes, parents, aidants)

Modalités d'accueil et d'accompagnement :

- Favoriser des réponses « sur mesure » de proximité, souples (à domicile, en milieu ordinaire et/ou spécialisé...) et diversifiées (activités culturelles, sportives et de loisirs...)
- Travailler en cohérence et étroite coopération avec les aidants familiaux et professionnels intervenant déjà auprès du jeune avant, pendant et après le répit.

Implication des professionnels :

- Contribuer à l'organisation et participer aux formations et groupes d'échanges entre aidants familiaux et professionnels
- S'inscrire dans les réflexions sur l'adaptation ou l'évolution des pratiques professionnelles, en respectant la « pédagogie du doute » face notamment aux situations les plus complexes
- Favoriser le partage d'informations dans le respect des règles de confidentialité (secret partagé et à approbation préalable de la personne concernée)
- Plus généralement, donner vie à la plateforme de répit en participant à sa construction, son évaluation et son évolution